

LINKY : ERDF reconnaît 8 incendies Responsabilité des maires

Informations très importantes pour les députés et sénateurs qui sont également maires.

**A l'attention personnelle des député-e-s et des sénateurs-trices français
Ne pas détruire ce mail sans l'avoir au minimum transféré au service juridique.**

Le compteur Linky provoque des pannes et des incendies :
voir les témoignages dans le diaporama ci-joint.

Samedi matin 16 janvier 2016 sur la radio RMC, Bernard Lassus le responsable Linky d'ERDF a reconnu que 8 incendies ont été causés par des compteurs Linky en France pendant la phase d'expérimentation en 2010-2011.

Les communes sont propriétaires des réseaux électriques et des compteurs

<http://www.maire-info.com/interview/-les-collectivites-seront-bien-proprietaires-des-compteurs-linky--article-19028>

La responsabilité des maires sera logiquement mise en cause en cas d'incendie ou de dommages consécutifs à des pannes provoquées par le Linky.

7 communes ont d'ores et déjà, en Conseil municipal, interdit le déploiement du Linky sur leur territoire.

<http://refus.linky.gazpar.free.fr>

Après la reconnaissance des 8 incendies par ERDF samedi 16 janvier, j'ai saisi dimanche 17 janvier en urgence la FNCCR de cette question et suis en attente de la réponse. (voir ci-joint les deux mails envoyés ; FNCCR = Fédération nationale des collectivités concédantes et régies).

Au Canada, après le déclenchement de 8 incendies en deux mois, la Région canadienne du Saskatchewan a ordonné le retrait obligatoire de 105.000 compteurs intelligents en 2014, un an après le début de leur installation.

<http://ici.radio-canada.ca/regions/saskatchewan/2014/07/30/006-remplacement-compteurs-intelligents-saskpower.shtml>

(et voir ci-joint l'article en fichier .doc)

Le ministre responsable de la société d'électricité d'Etat SaskPower a déclaré :

« La sécurité est notre priorité. Les inquiétudes sont suffisamment importantes, et nous croyons que si la sécurité des familles saskatchewanaises est en danger, nous devons agir. C'est pourquoi nous avons donné cet ordre à SaskPower. »

Le remplacement des compteurs 'intelligents' par des anciens compteurs devait coûter 15 millions de dollars à cette société d'électricité d'Etat.

Mais Bernard Lassus, le Monsieur Linky d'ERDF, a reconnu ces 8 incendies en ces termes : "Les problèmes d'incendie ne concernent que 8 cas sur 300 000 compteurs déjà installés".

(cependant, personne n'a la preuve que le nombre de 300.000 compteurs étaient vraiment installés au moment du déclenchement des 8 incendies, pendant l'expérimentation en 2010-2011).

Dans cette Région du Canada, après le même nombre de 8 incendies, la décision a été prise de renoncer aux compteurs intelligents.

Ce qui est scandaleux, pour la France et pour les Français, c'est que malgré ces 8 incendies survenus pendant la phase d'expérimentation, ERDF ait quand même décidé de généraliser le déploiement du compteur Linky !

Les compteurs Linky seront posés par des non-électriciens. Le recrutement des installateurs de Linky se fait actuellement, et aucune qualification ni même expérience n'est pré-requise ! (voir la copie d'écran d'une annonce, ci-jointe).

Il se trouve que j'ai rencontré brièvement le directeur des Affaires publiques d'ERDF, Pierre Guelman, à l'issue d'une table ronde organisée à la maison de la Chimie par le sénateur Bizet en novembre 2015.

Je ne lui ai parlé que des pannes, pas des incendies.
Et ce qui est curieux, c'est qu'il a eu exactement le même type de réaction que Bernard Lassus.

Je lui ai demandé : "Mais comment allez-vous faire avec toutes ces pannes ?" et lui ai exposé très rapidement les cas dont j'avais recueilli les témoignages (voir le diaporama ci-joint).

Et voici ce qu'il a répondu :

"Oh, mais ça ne va pas être aussi catastrophique que vous le dites !" avant de prendre la poudre d'escampette :
"On m'attend pour le déjeuner".

Ces professionnels informés nient ou traitent avec dédain les dangers et les risques qu'ils créent pour la population. Pourtant, ils exercent les plus hautes responsabilités dans une entreprise dont l'Etat est actionnaire à plus de 80 %, puisque ERDF est une filiale à 100 % d'EDF.

Il est de la responsabilité de chacun d'entre vous, qui prenez connaissance de ce mail en tant que collaborateur-trice parlementaire, de faire « remonter » à votre député-e ou votre sénateur-trice les présentes informations et de lui conseiller de faire pression sur le Gouvernement et sur EDF pour que soit ordonnée la suspension sine die du déploiement des compteurs Linky en France, ainsi que cela avait été envisagé en juillet 2015.

En effet, le Parlement français, pour lequel vous travaillez, ne peut pas accepter d'être le complice de ces professionnels qui jouent avec la sécurité des Français.

De surcroît, c'est l'économie française toute entière qui est mise en péril par la chute de productivité des entreprises qui seront victimes de pannes à répétition. Plus grave, des faillites sont inéluctables en raison des frais de réparation et de remplacement des matériels que les entreprises devront supporter, car EDF/ERDF s'est préventivement exonérée de toute responsabilité en cas de panne et d'incendie dans ses conditions générales de vente, et les assurances ont d'ores et déjà exclu des garanties « les dommages de toute nature causés par les champs et ondes électromagnétiques » !

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/edf-conditions-generales-de-vente.pdf>

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/CGV-EDF-coul-non-residentiels-01-11-2015.pdf>

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/AXA-1-sept-2006-excluant-tous-dommages-causes-par-les-champs-electromagnetiques.pdf>

(En raison du choix de la technologie CPL, la France est le seul pays où des pannes surviennent là où les compteurs 'intelligents' sont déployés, voir l'explication à ce phénomène dans le diaporama).

Déjà, la stratégie surréaliste d'EDF lui a valu d'être exclue du CAC 40 en décembre 2015, au beau milieu de la COP 21 dont elle était partenaire. Cette décision a été prise par Euronext. Les marchés, eux, sont réalistes. Ils anticipent le fiasco du Linky, qui va coûter 7 milliards d'euros aux Français pour des matériels dont la durée de fonctionnement n'est que de 10 à 15 ans :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/extrait-du-mail-du-11-decembre-2015.pdf>

<http://www.santepublique-editions.fr/alerte-linky-le-nouveau-compteur-electrique-evolue-un-fiasco-technique-industriel-financier-et-sanitaire.html>

Ce n'est pas en supprimant 4000 postes comme il en a l'intention (Le Figaro, 15 janvier 2016), que l'électricien national parviendra à redresser la barre, mais en renonçant au déploiement du Linky.

<http://www.lefigaro.fr/societes/2016/01/15/20005-20160115ARTFIG00224-edf-prevoit-4000-suppressions-de-postes-en-trois-ans.php>

Certes, des centaines de milliers d'euros ont déjà été investis, mais cette décision de renoncer au Linky est d'ores et déjà inéluctable en raison des risques de cyber-terrorisme que font peser sur la France les réseaux intelligents, pour lesquels aucune solution technique ne pourra jamais être trouvée (voir l'Appel pour des réseaux sécurisés filaires contre les réseaux Linky et l'Internet des objets, que je vous renvoie dans un mail séparé).

Chaque journée de retard dans cette prise de décision de renoncer au Linky ne fera qu'augmenter la facture fiasco du Linky.

Trois nouveaux témoignages ci-dessous sur les pannes provoquées par le Linky (de pair avec des effets sur la santé) complètent le diaporama ci-joint :

1. "Je possède malheureusement UN COMPTEUR LINKY chez moi. Je ne sais pas si ça vient de là, je viens d'être opéré du coeur à deux reprises.

Je constate que depuis que ce compteur a été installé, mes problèmes de santé se sont dégradés, que les chargeurs des différents appareils électriques et électroniques que j'ai en ma possession sont HS régulièrement, même le chargeur de mon véhicule électrique a rendu l'âme.

D'après le constructeur du véhicule, ce n'est pas normal, et après discussions avec d'autres personnes de mon entourage qui ont le même type de véhicule, ils n'ont pas eu à déplorer ce type de problème, en revanche ils ne sont pas équipés du compteur LINKY et habitent la même région que moi."

(9 janvier 2016, commentaire envoyé sur la pétition en ligne :

<http://www.cyberacteurs.org/cyberactions/compteur-linky-sens-economique-eco-1084.html>)

2. (Il s'agit de l'appartement à Bagneux, cité dans le diaporama, dont les occupants sont toujours chez Darty à cause des pannes à répétition de l'ordinateur et de la télévision) :

"Ma mère, qui dort la tête collée aux compteurs Linky et aux concentrateurs qui se trouvent juste en-dessous (les compteurs se trouvent derrière la cloison dans le local vide-ordure, mais ma mère ne les a pas vus), a fait un AVC et a subi 4 opérations depuis début septembre 2015, avec à chaque fois anesthésie générale à cause de chutes avec fracture du col du fémur." (mail reçu par Annie Lobé)

3. (Concerne les pannes dans des maisons non elles-mêmes équipées de Linky, dès lors que le Linky est installé dans une rue. Il s'agit d'une deuxième maison située à Montreuil non loin de celle,

citée dans le diaporama, dans laquelle un ordinateur s'éteint tout seul depuis que le Linky a été installé dans la rue, alors que cette maison n'est pas elle-même équipée de Linky.

Dans la deuxième maison voisine, qui n'est pas non plus équipée de Linky, une personne handicapée a eu à subir les conséquences d'une très longue panne générale d'électricité inexpliquée) :

"La maison est restée 1 nuit et 1 matinée sans électricité - tout a sauté et impossible de définir la cause. La personne handicapée - son matelas anti-escarre complètement dégonflé - la machine pour l'alimenter out... Je vous laisse imaginer..."

(Mail reçu en janvier 2016 par Annie Lobé)

Voici le commentaire et les sources informées que j'ai reçus à propos du témoignage faisant état du vieillissement prématuré d'une batteries de véhicule électrique dans un logement équipé de compteur Linky :

Si ce témoignage se révèle exact et que le compteur y soit pour quelque chose alors il y a de quoi s'interroger !

Les linky doivent gérer la consommation nocturne et permettre de charger les accus au meilleur moment, et si besoin de tirer inversement sur les accus des véhicules électriques ...

Les black-out personnalisés vont donc être programmés avec ce compteur !!!

http://www.ardi-rhonealpes.fr/ardi-web/upload/docs/application/pdf/2014-07/la_04-14_dossier_bornes_recharge_ev.pdf

Raccordement au réseau : La question de l'exploitation des énergies renouvelables amène celle de l'intégration des bornes de recharge électriques au réseau. L'idée d'une « menace » que le développement des bornes de recharge ferait peser sur le réseau est assez répandue aux Etats-Unis notamment, mais des réponses émergent : dans un article intitulé « Will plug-in cars crash the electric

grid?», l'Université du Vermont annonce qu'une équipe d'ingénieurs a imaginé une solution consistant à exploiter des compteurs intelligents afin que les véhicules soient chargés par séquences de 5 à 10 minutes.

* L'usage des smart grids et des compteurs intelligents semble en effet indispensable à une gestion efficace de la demande.*

<http://www.smartgrids-cre.fr/index.php?p=vehicules-electriques-courbe-charge-nationale>

*Par la suite, on peut imaginer marier davantage encore les véhicules électriques et hybrides rechargeables avec le concept de Smart grids, parce que les véhicules électriques et hybrides rechargeables permettent de stocker une énergie de l'ordre de 2 à 3 jours de consommation électrique d'un ménage moyen**.

* Ainsi, dans un premier temps, l'optimisation des périodes de charge pourrait tenir compte de la production d'énergie de sources renouvelables et intermittente. Dans un second temps, on pourrait envisager, avec les moyens de communication des Smart grids, de décharger certains véhicules électriques pour soutenir le système électrique (un soutien diffus, ...). Cela est largement débattu sous le concept de Vehicle-to-grid (V2G). Cependant, avec les technologies actuelles, cela engendrerait un vieillissement prématuré des batteries. À terme, toutefois, les batteries usagées de deuxième ou troisième main pourraient encore être utilisées en capacités de stockage d'énergie mise à disposition du système électrique ou du marché de l'électricité (les performances des batteries s'altèrent avec le temps et ne permettent plus d'envisager une autonomie acceptable). Cela est étudié dans le cadre du programme Eco2charge.

Mon commentaire sur ce commentaire et ces informations est le suivant :

Il n'y a aucune raison de remettre en doute ce témoignage qui a été posté le 9 janvier 2016 sur la pétition soutenue par l'association Robin des Toits, mise en ligne par cyber@cteurs.org.

Tous les signaux sont donc au rouge : techniquement, le "monde connecté" programmé par les "ingénieurs 3D" d'ERDF et d'EDF (je les appelle ainsi parce qu'ils passent leur temps devant les ordinateurs et non pas dans le monde réel) ne fonctionnera pas.

C'est l'une des raisons pour lesquelles la France devrait freiner des quatre fers sur le Linky, au lieu d'appuyer sur le champignon.

Le secteur automobile ne se relèvera pas du fiasco technologique que laisse entrevoir la nécessité de remplacer très souvent les batteries de chargement des véhicules électriques "usées" prématurément par le système Linky, qui effectivement est prévu actuellement comme un maillon indispensable de "l'infrastructure de charge"* citée par Carlos Ghosn, le PDG de Renault, dans un article de Paris Match paru juste avant la COP 21, dans lequel il affirmait que la voiture électrique était l'avenir de l'automobile sous réserve que les "infrastructures de charges" soient mises en place.

* c'est à dire pour charger les batteries de voitures uniquement pendant les heures creuses.

Vous comprendrez que la présente alerte, lancée alors que l'examen de la loi « République numérique » par le Parlement commence, nous concerne tous, tant à titre professionnel que personnel.

C'est pourquoi je vous remercie de bien vouloir intégrer ces informations et en tenir compte pour présenter des amendements adéquats.

Le président François Hollande a déjà reçu 340 lettres recommandées de citoyens lui demandant de renoncer au Linky sur l'ensemble du territoire, sans que cela ne suscite de sa part aucune réaction.

Ces lettres constituent les premières pièces de dossiers judiciaires : en cas de pannes, d'incendies, de déclenchement ou aggravation ultérieurs de cancer ou

d'électrosensibilité, les citoyens pourront se retourner contre l'Etat pour « carence fautive dans la prévention des risques », tandis que Madame Ségolène Royal a reçu plus de 35.000 signatures de diverses pétitions lui demandant de ne pas signer les décrets d'application des articles 26, 27, 28, 168 et 201, portant instauration du Linky, du Gazpar et de trois autres dispositifs communicants individuels.

(2 versions : Linky + nucléaire ou Linky seul)

<http://www.santepublique-editions.fr/lettre-a-envoyer-a-francois-hollande-pour-garantir-la-france-contre-l-accident-nucleaire.html>

<http://www.santepublique-editions.fr/petition-contre-linky-le-compteur-a-radiofrequences.html>

Le Gouvernement Hollande ne peut pas s'enfermer ainsi dans le déni des graves problèmes posés par le Linky. La mobilisation citoyenne s'amplifie.

Je vous rappelle que 7 communes ont déjà refusé le déploiement du Linky sur leur territoire par un vote en Conseil municipal, et si vous êtes à la fois député et maire, ou sénateur et maire, je ne saurais trop vous conseiller de faire de même le plus rapidement possible.

<http://refus.linky.gazpar.free.fr>

Cela vous permettra d'éviter, en tant que propriétaires des réseaux électriques, d'être tenu-es pour responsable des futurs dommages engendrés par le Linky !

C'est pourquoi je vous remercie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir intervenir pour faire avancer ce dossier dans le bon sens, celui de la protection de la sécurité électrique nationale, de la sécurité électrique des citoyens et de la sécurité électrique des entreprises françaises, gravement altérées par les réseaux dits « intelligents » conçus par des ingénieurs déconnectés des réalités du terrain.

Bien sincèrement à vous,

Annie Lobé

Journaliste scientifique indépendante